



REGLEMENT GRAPHIQUE

TARERACH
4 / Maillage Rural

Nord
Echelle 1/6000

ELABORATION - Approbation du 13/03/2021



LEGENDE

commune à l'ensemble du Territoire couvert par le PLUi

Zones Urbaines	
UA	1UA1, 1UA1c, 1UA2, 1UA2c, 3UA1, 3UA2, 4UA1, 1UB1, 1UBc, 4UB1, 1UB2, 1UB2a, 1UB2a, 1UB2c, 2UB2, 2UB2c, 3UB, 4UB1, 4UB2
UB	1UC, 2UC, 3UC1, 3UC2
UC	1UD, 2UD1, 2UD2
UD	UE, UEc, Uep, Uepp
UE	
Zones Urbaines Economiques	
UE	
Zones Urbaines Touristiques	
UT	1U1
UV	3UV1, 3UV2
Zones à Urbaniser	
AU1	1AU1, 1AU1E, 2U1, 2AU1E, 3AU1, 3AU1E, 4AU1
Zones à Urbaniser bloquées	
AU2	1AU2, 2AU2, 2AU2E, 3AU2, 3AU2T
AU3	1AU3, 2AU3, 3AU3, 4AU3
Zones Agricoles	
A	A0, A1, A2, A3, A4, A5
Zones Naturelles	
N	N0, N1, N2, N3, N4, N5, N6, N7, N8
Prescriptions	
	Emplacement Réservé - L151-41 (voir liste en annexe)
	Diversité Commerciale à protéger ou à développer - L151-16
	Orientation d'Aménagement et de Programmation - Habitation - L151-6
	Orientation d'Aménagement et de Programmation - Patrimoine - L151-6
	Orientation d'Aménagement et de Programmation - Commerce - Economie - L151-6
	Recul / Voie : 100m - L111-6
	Recul / Voie : 75m - L111-6
	Elément Patrimonial à protéger - L151-19
	Linéaire Patrimonial à protéger - L151-19
	Secteur Patrimonial à protéger - L151-19
	Patrimoine écologique à protéger - L151-23
Prescriptions	
	Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitée - L151-13
	Bâtiment susceptible de changer de destination L151-11.2
Informations	
	Droit de Préemption Urbain - R151-52.7
	Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre - L151-53.5
	Périmètre d'Etude de la RN116-Marquiquanes (arrêté préfectoral du 12 novembre 2018)
	Zone d'Aménagement Concerté - R151-52.8

CAMPOUSY

